

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE, ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

87/750 du 4 Decembre 1987
Rectificatif n°/ MTSSJ -DGFP-
DGPCE-SAVF2 au Décret n° 82/724/MTPS-DGTFP
DFP du 26-7-82 Portant Inscription au
tableau d'avancement de l'année 1982 des
Administrateurs des SAF (Travail et Adminis-
tration Générale) et dressant la liste des
Fonctionnaires de ces mêmes cadres avan-
çant à l'ancienneté à trois(3) ans en ce
qui concerne Monsieur NDENGUE Odilon.

Le Premier Ministre

(/iss)

AU LIEU DE :

Article 2 : Avanceront en conséquence à l'ancienneté à trois(3)ans

ADMINISTRATION GENERALE

ADMINISTRATEURS

Pour le 5e échelon

NDENGUE

(Odilon)

Huilerie NKAYI

LIRE

DCF Article 1er : Monsieur NDENGUE (Odilon), Administrateur de 4e échelon des
cadres de la Catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et
Financiers-SAF-(Administration Générale) en service à l'huilerie de
Nkayi est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1981 pour
le 5e échelon de son grade à 2 ans.

Le Reste sans changement

Brazzaville, le 4 DECEMBRE 1987

Par le Premier Ministre

Le Ministre du Travail de la Sécurité
Sociale, et de la Justice, Garde des
Sceaux;



----- Commentant Dieudonné KIMBEMBE.-----

Ange Edouard POUNGUI

DGFP/DGPCE :3
DGB :2
DCF :2
Intéressé :1
Dossier :3
JORPC :1
SGG/BC :2
BST/DGFP :2
